

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) – 2024

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), à destination du public, est établi en application :

- de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009,
- et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué (UE) 2015/35 en date du 10 octobre 2014.

Ce rapport est annuel, et présente les informations visées aux articles 292 à 298 du règlement délégué pour les entreprises d'assurance et respecte la structure prévue à son annexe 20.

Il porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Il est communiqué à l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et publié sur le site internet du Groupe Lourmel conformément à la réglementation en vigueur.

TABLE DES MATIERES

1. ACTIVITES ET RESULTATS	8
1.1. ACTIVITES.....	8
1.1.1. PRESENTATION DE LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.....	8
1.1.2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024.....	8
1.2. RESULTATS	10
1.2.1. RESULTATS DE SOUSCRIPTION ET D'EXPLOITATION COURANTE	10
1.2.2. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS.....	11
1.2.3. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	11
1.2.4. DESCRIPTION DES ACCORDS DE LOCATION	11
1.2.5. RESULTAT DE L'EXERCICE	11
1.3. AUTRES INFORMATIONS	12
2. SYSTEME DE GOUVERNANCE	12
2.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	12
2.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	13
2.3. LE COMITE D'AUDIT	13
2.4. LE COMITE PRODUITS LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES	14
2.5. LE COMITE DES RISQUES LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.....	15
2.6. FONCTIONS CLES.....	16
2.7. POLITIQUE DE REMUNERATION.....	17
2.8. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	17
2.9. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (DONT L'ORSA)	19
2.9.1. PRESENTATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES	19
2.9.2. CARTOGRAPHIE DES RISQUES	20
2.9.3. MODALITE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ORSA.....	20

2.10. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	21
2.11. FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE.....	22
2.12. FONCTION CLE D'AUDIT INTERNE	22
2.13. FONCTION CLE ACTUARIELLE.....	23
2.14. SOUS-TRAITANCE	23
2.15. ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE	24
2.16. AUTRES INFORMATIONS	24
3. PROFIL DE RISQUE.....	24
3.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	25
3.1.1. NATURE	25
3.1.2. PLAN DE MAITRISE	25
3.1.3. SUIVI.....	26
3.2. RISQUE DE MARCHE.....	26
3.2.1. NATURE	26
3.2.2. PLAN DE MAITRISE	27
3.2.3. SUIVI.....	27
3.3. RISQUE DE DEFAUT OU DE CONTREPARTIE.....	27
3.3.1. NATURE	27
3.3.2. PLAN DE MAITRISE	28
3.3.3. SUIVI.....	28
3.4. RISQUE DE LIQUIDITE.....	28
3.4.1. NATURE	28
3.4.2. PLAN DE MAITRISE	28
3.4.3. SUIVI.....	28
3.5. RISQUES OPERATIONNELS.....	28
3.5.1. NATURE	28

3.5.2. PLAN DE MAITRISE	29
3.5.3. SUIVI.....	29
3.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS.....	29
3.7. AUTRES INFORMATIONS	30
4. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	30
4.1. ACTIFS.....	30
4.2. PROVISIONS TECHNIQUES.....	31
4.3. IMPOTS DIFFERES	34
4.4. AUTRES PASSIFS ET AUTRES ACTIFS	34
5. GESTION DU CAPITAL	35
5.1. FONDS PROPRES	35
5.2. EXIGENCE REGLEMENTAIRES SCR & MCR.....	37
5.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE	37
5.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE	38
5.5. COUVERTURE DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES	38
5.6. AUTRES INFORMATIONS	38
6. DONNEES QUANTITATIVES.....	39
6.1. S.02.01.02 – BILAN (EN K€)	39
6.2. S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D’ACTIVITE (EN €)	42
6.3. S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (EN K€).....	48
6.4. S.17.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE (EN K€)	50
6.5. S.19.01.01 - ANNEE D’ACCIDENT – SINISTRES EN NON-VIE (EN €).....	53
6.6. S.23.01.01 – FONDS PROPRES (EN K€)	55
6.7. S.25.01.01 - CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS — POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD (EN K€)	59

6.8. S.25.01.01.03 - APPROCHE CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION	61
6.9. S.25.01.01.05 - CALCUL DE LA CAPACITE D'ABSORPTION DES IMPOTS DIFFERES (EN €).....	61
6.10. S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR).....	62

SYNTHESE DU RAPPORT

✦ **Activité et Résultat**

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est une Société Anonyme d'assurance agréée depuis le 17 octobre 2019 pour réaliser les opérations relevant des branches mentionnées à l'article R.321-1 du code des assurances :

- Accidents
- Maladie
- 20. Vie-décès

L'activité principale cible de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES consiste dans un premier temps à développer et à assurer des contrats de Prévoyance et de Santé à destination des Travailleurs Non-Salariés (TNS), contrats dont une partie des cotisations peut être éventuellement déductible au titre du dispositif Loi Madelin (selon les garanties souscrites) et, dans un second temps à assurer des contrats collectifs et individuels de Prévoyance et de Santé destinés à une cible interprofessionnelle.

La distribution de ces contrats est définie comme pouvant être réalisée par un ou des réseaux de courtiers et éventuellement par les équipes commerciales du Groupe LOURMEL. Leur gestion est effectuée par des prestataires extérieurs au Groupe LOURMEL. LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est réassuré en prévoyance par Hannover Rück SE.

Les cotisations acquises brutes de réassurance se sont élevées à 3,13 M€, montant en croissance importante par rapport à l'exercice précédent (+56,8%). Les charges de prestations représentent 72% des cotisations et les provisions sont marquées par une diminution (-224 K€), notamment dû au provisionnement du risque invalidité en attente. Les charges de gestion sont en hausse par rapport à 2023 en raison d'une augmentation du nombre de délégations, avec un effet assiette sur l'aspect commercial. Le résultat net ressort déficitaire à hauteur de 2,55 M€. Néanmoins, la recapitalisation en 2024 à hauteur de 10 M€ par CARPILIG/P, pour soutenir le développement de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, permet d'augmenter les fonds propres éligibles sous Solvabilité II et de garantir une couverture suffisante des ratios de solvabilité.

La réflexion sur la création de nouveaux produits telle que validée en Comité Produits et en Conseil d'Administration a été amorcée en 2024 et devrait se finaliser en 2025.

✦ **Système de gouvernance**

Dans le cadre d'une gestion saine et prudente de son activité, le système de gouvernance mis en œuvre par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'inscrit dans les exigences de la directive Solvabilité 2.

Il repose sur une séparation claire des responsabilités, assurées :

- par des instances (Conseils d'Administration, Comités d'Audit, Comité Produits, Comité des Risques, ce dernier étant commun au Groupe Lourmel Assurance),
- par les dirigeants effectifs (Directeur général, Directeur général délégué),
- par les acteurs opérationnels : fonctions clés (Audit Interne, Vérification de la Conformité, Actuariat et Gestion des risques), pôle Contrôle Interne, et l'ensemble des collaborateurs concernés.

✦ **Profil de risque**

Le profil de risque de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est en cohérence avec l'exposition aux risques de son activité d'assurance en arrêt de travail / décès / frais de soins de santé.

Les risques majeurs identifiés par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, dans l'état actuel de son développement, sont le risque de marché (37,9% du BSCR), le risque de défaut de contrepartie (33,3%), le risque de souscription santé (26,6% du BSCR), le risque de sous-traitance et le risque d'image. Ils sont atténués par un suivi régulier des indicateurs de sinistralité et des rapports sinistres à primes (risque de souscription), la sélection médicale à la souscription, la politique globale de souscription et par la définition de règles d'investissements (risque de marché).

✦ **Valorisation à des fins de solvabilité**

Les placements de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES (10,42 M€ en valeur de marché) sont constitués d'actifs financiers sous forme d'OPCVM ouverts. L'ensemble de cet actif présente une plus-value latente de 10 K€.

Les provisions techniques Solvabilité 2 sont évaluées en Best Estimate (meilleure estimation) pour un montant de 3 160 K€ (dont 383 K€ de marge pour risque) au 31 décembre 2024.

✦ **Gestion du Capital**

Les fonds propres de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'élèvent à 17,67 M€ en normes sociales au 31 décembre 2024, et sont constitués du capital social, des réserves et du résultat net de l'exercice 2024. Le montant des fonds éligibles Solvabilité 2 est égal à 14,82 M€, tous classés en Tier 1. Le ratio de couverture du SCR (5,27 M€) est calculé à 281% et celui du MCR (6,7 M€, valeur plancher) à 221%.

1. Activités et résultats

1.1. Activités

1.1.1. Présentation de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est une Société Anonyme d'assurance agréée depuis le 17 octobre 2019 pour réaliser les opérations relevant des branches mentionnées à l'article R.321-1 du code des assurances :

- 1. Accidents
- 2. Maladie
- 20. Vie-décès

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est membre du GROUPE LOURMEL, comme CARPILIG PREVOYANCE (Caisse du Régime de Prévoyance de l'Imprimerie et du Livre, des Industries Graphiques et des métiers de la communication, régie par le code de la Sécurité sociale) et MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle, régie par le code de la Mutualité).

L'activité principale de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES consiste à développer et à assurer des contrats de Prévoyance et de Santé à destination des Travailleurs Non-Salariés (TNS), contrats dont une partie des cotisations peut être éventuellement déductible au titre du dispositif Loi Madelin (selon les garanties souscrites).

Elle propose aussi des contrats collectifs de Prévoyance destiné à une cible interprofessionnelle, en standard ou en sur-mesure.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES propose également des offres en assurance frais de santé, en collectif sur-mesure et en individuel.

La distribution de ces contrats est définie comme pouvant être réalisée par un ou des réseaux de courtiers et éventuellement par les équipes commerciales du Groupe LOURMEL. Leur gestion est effectuée par des prestataires extérieurs.

1.1.2. Faits marquants de l'année 2024

✦ Les marchés financiers

La baisse des taux et les records sur les marchés actions aux Etats-Unis ont été bénéfiques au portefeuille financier de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

Dans ce cadre haussier, deux opérations de vente/achat ont été réalisées en octobre et décembre 2024 sur plusieurs titres du portefeuille, afin de réaliser des produits financiers.

- Lazard Human Capital : les opérations ont dégagé une plus-value de 230 K€ et augmenté d'autant la valeur nette comptable du titre qui atteint désormais 1 921 K€.

- Lazard Convertibles : l'opération de décembre 2024 a dégagé une plus-value de 33 K€ et augmenté d'autant la valeur nette comptable du titre qui atteint désormais 1 614 K€.
- ECOFI Enjeux Futurs : l'opération d'octobre 2024 a dégagé une plus-value de 151 K€ et augmenté d'autant la valeur nette comptable du titre qui atteint désormais 1 561 K€.
- ECOFI Conviction Monde : les opérations ont dégagé une plus-value de 181 K€ et augmenté d'autant la valeur nette comptable du titre qui atteint désormais 1 525 K€.

Au total, cette opération a généré un profit de 595 K€.

✦ Evolution du portefeuille

L'année a été marquée par la poursuite du développement informatique de la Prévoyance Collective Modulaire (PCM) ainsi qu'un renforcement concomitant des effectifs commerciaux et supports (marketing, supervision de la délégation de gestion...).

Des contrats sur-mesure en prévoyance et en santé collective ont été souscrits et une offre santé individuelle (Tatoo Santé) a été lancée.

Le CA BRUT de Réassurance est de 3,13 M€ en 2024 en augmentation de +56,8% par rapport à 2023 (1,99 M€).

Le volant d'affaires est en augmentation avec une activité qui impose de multiples délégations avec un effet assiette sur l'aspect commercial qui induit de ce fait une hausse des charges de gestion.

La réflexion sur la création de nouveaux produits telle que validée en Comité Produits et en Conseil d'Administration a été amorcée en 2024 et devrait se poursuivre en 2025, il s'agit de produits de prévoyance individuelle de type « garantie temporaire décès ».

✦ Augmentation de capital

La fin d'année 2024 a également été marquée par une décision d'augmentation du capital de 10 000 500 €, pour soutenir le développement et consolider LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES. Seule CARPILIG/P a choisi de souscrire à cette augmentation de capital.

✦ Suivi semestriel de l'ACPR

Depuis l'accréditation reçue toute fin 2019, un suivi du programme de développement de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est transmis chaque semestre à l'ACPR. Ce suivi d'activité met en regard les projections prévues en 2021 (et transmis à l'ACPR) avec la réalité de l'activité et en prenant des hypothèses à horizon 2025 plus conformes aux réalisations commerciales de 2024 à effet 2025 et à l'environnement présent mais également aux orientations redéfinies dans le cadre du changement de Direction Générale intervenue début 2022 et mises en application depuis.

Cette présentation n'a pas appelé de commentaires de la part de l'ACPR. La phase de contrôle rapproché du plan d'activité s'est terminée au 31 décembre 2024 et se poursuit en 2025 par un contrôle sur place des équipes de l'ACPR.

1.2. Résultats

1.2.1. Résultats de souscription et d'exploitation courante

Cet exercice fait ressortir un volume de primes brutes égal à 3,1 M€, dont 37,3% en prévoyance lourde (arrêt de travail, décès).

Les sinistres en prévoyance représentent une part faible du total des prestations et frais payés (0,4 M€, soit 19,7% du total) alors que les prestations et frais payés en santé s'élèvent à 1,8 M€.

Considérant une charge de provisions de 224,1 K€, le solde de souscription est excédentaire à -1 090 K€, soit 35% des primes acquises.

Les charges d'acquisition et de gestion nettes demeurent par contre globalement très élevées (3 923 K€, +23% par rapport à 2023), mais intègrent également les frais de développement des nouvelles gammes de produits en prévoyance collectives et en santé, notamment la Prévoyance Collective Modulaire dont la mise sur le marché a débuté en fin d'année 2024.

(en K€)	Prévoyance Vie	Prévoyance non vie	Santé	TOTAL 2024	2023
Primes	409,1	756,2	1 961,4	3 126,7	1 993,8
Charge des prestations	-76,2	-370,3	-1 814,6	-2 261,0	-1 581,6
Charges des provisions	18,0	125,0	81,1	224,1	-823,7
A) SOLDE DE SOUSCRIPTION	350,9	511,0	228,0	1 089,8	-411,4
Frais d'acquisition et d'administration	-370,8	-688,8	-1 602,1	-2 661,7	-2 325,2
Autres charges de gestion nettes	-150,0	-304,3	-807,5	-1 261,8	-860,8
B) CHARGES D'ACQ ET GEST. NETTES	-520,7	-993,1	-2 409,6	-3 923,5	-3 186,0
Produits nets des placements	2,1	4,4	11,4	18,0	17,2
Charges de Provision pour risque d'exigibilité	-	-	-	0,0	61,1
Participation aux résultats	-	-	-	0,0	0,0
C) SOLDE FINANCIER	2,1	4,4	11,4	18,0	78,3
Primes cédées	-257,9	-502,8	-	-760,7	-542,4
Part. réass. charges prestations	36,8	218,5	-	255,2	144,2
Part. réass. charges provisions	-13,3	-81,4	-	-94,7	295,7
Part. réass. Participation aux résultat	-	-	-	0,0	0,0
Commissions reçues des réassureurs	49,7	117,2	-	167,0	135,7
D) SOLDE DE REASSURANCE	-184,7	-248,5	0,0	-433,2	33,2
RESULTAT TECHNIQUE	-352,5	-726,2	-2 170,2	-3 248,9	-3 485,9

Avec un solde de réassurance à -433K€ (Prévoyance lourde vie et non vie), le résultat technique apparaît encore déficitaire à -3 248,9 K€, incluant, comme expliqué précédemment, les frais d'investissement de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

1.2.2. Résultats des investissements

(en K€)	2024	2023
Revenus des placements	0,0	-
Autres produits des placements	0,0	-
Profits provenant de la réalisation des placements	710,4	357,6
Produits des placements	710,4	357,6
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	0,0	-
Autres charges des placements	-0,02	-0,1
Pertes provenant de la réalisation des placements	0,0	-52,4
Charges des placements	0,0	-52,4
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	710,4	305,2

Le résultat financier apparaît excédentaire à 710,4 K€, en raison d'une reprise à la hausse des marchés financiers, ayant permis de réaliser des plus-values lors d'opérations de vente/achat au cours de l'exercice 2024.

1.2.3. Résultats des autres activités

(en K€)	2024	2023
Autres produits non techniques	1,0	-
Charges à caractère social	0,0	0,0
Autres charges non techniques	-8,5	-0,002
Autres charges non techniques	-8,5	-0,002
PRODUITS NETS NON TECHNIQUES	-7,5	-0,002

Les autres charges et produits non techniques sont négligeables.

1.2.4. Description des accords de location

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas d'accord de location.

1.2.5. Résultat de l'exercice

Le déficit technique de l'exercice est amélioré par le résultat financier positif.

Le résultat 2024 est déficitaire à hauteur de 2 546,0 K€.

(en K€)	2024	2023
Résultat technique	-3 248,9	-3 485,9
Produits financiers nets de charges	710,4	305,2
Résultat net non technique	-7,5	0,0
Impôts sur les bénéfices	0,0	-4,0
RESULTAT	-2 546,0	-3 184,7

Le résultat fiscal 2024 étant déficitaire, l'IS au titre de l'exercice 2024 est donc nul.

1.3. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information jugée pertinente à ajouter à ce chapitre.

2. Système de gouvernance

2.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Dans le cadre d'une gestion saine et prudente de son activité, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a mis en place un système de gouvernance efficace et approprié qui s'appuie sur :

- une structure organisationnelle transparente et adéquate,
- une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités,
- un dispositif efficace de transmission des informations.

Conformément à l'article L.322-3-2 du code des assurances qui impose que la direction effective des entreprises soit assurée par deux personnes au moins, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES compte deux dirigeants effectifs que sont le Directeur Général, Yann QUERE et le Directeur Général Délégué, Thomas CALLERI.

Direction effective de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

Dirigeants effectifs

Yann QUERE - Directeur Général
Thomas CALLERI - Directeur Général Délégué

Fonctions Clés SOLVABILITÉ 2

Fonction Audit Interne	Fonction Vérification de la Conformité	Fonction Gestion des Risques	Fonction Actuarielle
Audrey BRUNET - Responsable Audit Interne	Sandrine GAMEIRO - Responsable Juridique	Moudjib TOYB - Responsable Contrôle Interne	Bertrand DESCHAMPS - Directeur Études et Actuariat

La structure de gouvernance au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES repose sur les acteurs suivants :

- Instances dirigeantes :
 - ❖ le Conseil d'Administration,
 - ❖ le Comité d'audit,

- ❖ le Comité produits,
- ❖ le comité des risques.
- Acteurs opérationnels :
 - ❖ les fonctions clés,
 - ❖ le pôle contrôle interne,
 - ❖ l'audit interne,
 - ❖ l'ensemble des collaborateurs.

2.2. Le conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est composé de 8 membres répartis comme suit :

- 1 administrateur permanent représentant CARPILIG PREVOYANCE,
- 1 administrateur permanent représentant MUTUELLE GENERALE INTERPROFESSIONNELLE,
- 6 administrateurs.

Les modalités de fonctionnement et attributions sont définies dans les statuts de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président et au moins quatre fois par an.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'engage à faire parvenir aux administrateurs l'ensemble des documents qui seront étudiés lors de la séance, une semaine avant la tenue de celle-ci.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2024.

2.3. Le comité d'audit

Le Comité d'audit est composé d'un seul membre au 31/12/2024 (en cours de réorganisation pour 2025).

Sans que cette liste soit limitative, le comité est chargé de :

- toutes questions relatives au processus d'élaboration de l'information financière,
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes. A cet effet, il examine les comptes avant leur soumission au conseil,
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il reçoit de la Direction Générale qui est elle-même soumise à cette obligation, les éléments nécessaires pour accomplir cette mission. Il veille

notamment à l'efficacité des processus et procédures mis en place pour déceler, mesurer, contrôler, gérer les risques auxquels la société d'assurance est ou pourrait être exposée. A cette fin, il entend au moins une fois par an le responsable de l'audit interne et le responsable du contrôle interne,

- participer au processus de désignation des commissaires aux comptes. A cet égard, il émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation et s'assure de son indépendance,
- auditer le rapport de la fonction vérification de la conformité.

2.4. Le comité produits LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

Les membres permanents et obligatoires du Comité produits sont :

- Le comité de direction, pour tout ou partie selon l'ordre du jour,
- La responsable juridique au besoin.

Le comité de direction est composé en 2024 de :

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué,
- Directrice Développement et Marketing Stratégique,
- Directeur Etudes et Actuariat,
- Directrice Communication,
- Secrétaire Générale.

Selon l'ordre du jour, des collaborateurs de services opérationnels peuvent également être invités à participer au Comité produits.

Le Comité produits a pour rôle la mise en place et le suivi des mesures et des procédures constituant le processus de validation des produits.

De façon non limitative ou exhaustive, le Comité produits a notamment pour rôles et missions :

- Analyse de marché et veille technologique et économique :
 - Analyser et/ou commander les études nécessaires pour cerner les attentes du marché,
 - Assurer les remontées d'informations de la part de l'ensemble des directions métiers de l'entreprise sur les attentes du marché,
 - Anticiper les contraintes et/ou nouvelles possibilités réglementaires,
- Définition et conception du produit :
 - Définir un positionnement produit en phase avec les enjeux technologiques et économiques, et en tenant compte de la stratégie de développement de l'entreprise,
 - Réaliser ou faire réaliser des études de faisabilité technique du produit,

- Mettre en place un business plan afin de s'assurer de la rentabilité future du produit en cas de lancement.
- Développement du produit et interface avec les équipes études, recherche et développement :
 - Définir des spécifications fonctionnelles précises et assurer la bonne traduction en termes de spécifications techniques avec les équipes de développement,
 - Suivre le plan de développement du produit,
 - Suivre l'avancée du développement en lien avec les impératifs de lancement commerciaux,
 - Valider l'adéquation du développement au cahier des charges défini en amont, notamment en termes d'usage et de valeur ajoutée sur le marché,
 - Faire corriger le produit en fonction des lancements de produits concurrents sur le marché,
 - Assurer le suivi budgétaire et l'adéquation permanente des ressources aux objectifs fixés.
- Pilotage et accompagnement au lancement commercial :
 - Contribuer à l'élaboration de la stratégie de promotion et de commercialisation : prix, circuits de distribution, communication,
 - Formaliser et/ou valider l'ensemble de la documentation technique et l'ensemble de la valeur ajoutée du produit sur le marché : performances technologiques, nouveaux services, nouveaux usages, prix,
 - Assurer une communication interne, notamment auprès des équipes commerciales pour accompagner le lancement du produit,
 - Assurer une veille permanente sur les retours clients, marché et sur les performances commerciales afin de corriger les dysfonctionnements éventuels et/ou d'améliorer les performances du produit.
- Reportings internes et échanges d'information :
 - Effectuer une revue régulière du produit,
 - Reporting périodique : trimestriel, semestriel, annuel, selon les possibilités,
 - Mise à jour du marché cible,
 - Analyse de risque si besoin.

2.5. Le comité des risques LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

Le Comité des risques est composé de 2 membres.

Sans que cette liste soit limitative, le comité est chargé de :

- l'identification des risques auxquels LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est exposé. Ceci suppose l'examen régulier de la cartographie des risques susceptibles d'avoir un impact financier y compris les risques non assurantiels (risques opérationnels, fiscaux, juridiques,...),
- l'examen d'indicateurs sur le suivi des risques,
- l'examen du rapport ORSA,
- l'audition du rapport de la fonction de gestion des risques,
- l'audition du rapport de la fonction actuarielle.

2.6. Fonctions clés

Au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, les responsables des fonctions clés disposent de l'indépendance et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions :

- par leur rattachement hiérarchique,
- par l'accès qui leur est donné à l'ensemble des informations de Lourmel Solutions Assurances,
- par leur accès direct aux instances de gouvernance : ils sont entendus a minima annuellement sur leurs rapports d'activités au Conseil d'Administration et peuvent informer ce dernier lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

❖ Fonction de gestion des risques

Cette fonction est portée par le Responsable Contrôle Interne, hiérarchiquement rattachée à la Direction Générale. Son rôle consiste à identifier et quantifier les risques encourus par l'entreprise afin de mettre en place un dispositif pour les maîtriser.

❖ Fonction actuarielle

Cette fonction est portée par le Directeur Etudes et Actuariat, hiérarchiquement rattachée à la Direction Générale. Cette fonction a pour objectifs principaux de valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses utilisées et de valider le calcul des provisions techniques.

❖ Fonction de vérification de la conformité

Cette fonction est confiée à la Responsable Juridique et rattachée directement au Directeur Général. Son rôle consiste à garantir la conformité de l'organisme au regard des évolutions légales et réglementaires.

❖ **Fonction d'audit interne**

Cette fonction est confiée à la Responsable Audit Interne. Son rôle consiste à évaluer la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle choisi pour faire face aux risques relatifs à la gouvernance, aux opérations et systèmes d'information de l'entreprise. En vertu de son indépendance, lorsqu'elle estime être empêchée de mener à bien ses missions, ou qu'elle constate un dysfonctionnement pouvant mettre en péril l'entreprise, la fonction d'audit interne peut solliciter et informer directement le Conseil d'Administration.

2.7. Politique de rémunération

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a délégué l'intégralité de sa gestion au Groupe Lourmel Association de moyens. Les salaires des activités de la LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES sont portés par le Groupe Lourmel.

Le salaire fixe représente la majorité de la rémunération globale de tous les salariés du Groupe Lourmel. Les rémunérations fixes de base sont conformes aux pratiques de place et respectent les minimas conventionnels. En 2024, la partie variable ne peut excéder 10% de la rémunération fixe annuelle.

Aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au niveau d'activité, au chiffre d'affaires ou à tout autre facteur pouvant augmenter les risques de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'est attribuée à un administrateur ou à un dirigeant salarié. Les pratiques de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES en matière de rémunération sont conformes à son appétence aux risques, et sans lien avec la prise de risques. A ce titre, les administrateurs de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES exercent un mandat bénévole et ne perçoivent au titre de leurs responsabilités aucune rémunération.

Au cours de l'exercice 2024, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas conclu de transaction avec des actionnaires.

2.8. Exigences de compétence et d'honorabilité

Afin de s'assurer des qualifications professionnelles, des connaissances, de l'expérience et de l'honorabilité des équipes dirigeantes, des processus de formation et d'évaluation ont été définis.

Ainsi, une politique de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein de la politique de gouvernance LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES. Cette politique s'applique à l'ensemble des acteurs de la gouvernance de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a mis en place une procédure de demande et d'actualisation des extraits de casiers judiciaires de ses administrateurs, dirigeants et détenteurs des fonctions clés.

Par ailleurs, les administrateurs ainsi que les dirigeants effectifs de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'engagent à informer cette dernière de toute affaire en cours les impliquant, et à démissionner si leur situation ne respecte plus les obligations d'honorabilité.

La compétence des dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés est appréciée au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES selon les modalités suivantes :

- connaissance des marchés financiers et de l'assurance,
- connaissance du système de gouvernance,
- réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance,
- expérience significative dans une fonction similaire à celle occupée.

Pour les responsables des fonctions clés, des compétences particulières propres à la fonction clé concernée peuvent être requises. A titre d'exemple, la compétence du responsable de la fonction clé actuarielle est jugée conformément aux dispositions de l'article R.354-6-1 du code des assurances.

En ce qui concerne les administrateurs, leur compétence est appréciée en fonction de leur formation, expérience et de façon proportionnée à leurs attributions, notamment celles exercées en tant que président d'un conseil et comité. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, il est tenu compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

Les compétences individuelles et collectives des administrateurs sont appréciées selon les 5 domaines de connaissance tels que définis par l'EIOPA :

- les marchés de l'assurance et les marchés financiers,
- la stratégie de l'organisme et le modèle économique,
- le système de gouvernance,
- l'analyse financière et actuarielle,
- le cadre et les exigences réglementaires.

Le responsable contrôle interne s'assure du suivi de la formation des administrateurs et répertorie la nature des formations dispensées. Auprès de la gouvernance du Groupe Lourmel et au moins annuellement, il collecte les besoins de formation identifiés par les administrateurs.

La compétence globale du Conseil d'Administration est appréciée collégialement : elle résulte de l'apport de chacun de ses membres.

Afin de maintenir et de renforcer la compétence de son Conseil d'Administration, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES poursuit le déploiement d'une offre de formation adaptée. Ainsi, tout nouvel administrateur peut bénéficier d'un plan de formation individualisé. Chaque administrateur peut également bénéficier, s'il le juge nécessaire d'une formation complémentaire sur les spécificités du Groupe LOURMEL, ses métiers et secteurs d'activité ainsi que sur les aspects comptables et financiers.

Un budget de formation dédié aux administrateurs est fixé annuellement et un programme de formation est prévu, avec un accompagnement renforcé pour les nouveaux administrateurs.

2.9. Système de gestion des risques (dont l'ORSA)

2.9.1. Présentation du système de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle *ad hoc* et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connues et partagées.

Les objectifs majeurs du système de gestion des risques sont de :

- prévenir les risques,
- déceler les risques,
- mesurer les risques,
- contrôler les risques,
- gérer les risques,
- déclarer les risques.

Au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, la gestion des risques repose sur différents axes :

- nomenclature de risques : identification des risques à différents niveaux de responsabilités ou de fonctions en les associant aux propriétaires. Cette identification permet de désigner notamment les personnes qui assument la responsabilité du risque,
- tolérance au risque et gouvernance associée,
- contrôle interne,
- suivi de la politique de gestion des risques.

En tant que société d'assurance, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES doit s'assurer qu'elle est en mesure de couvrir les engagements qui sont les siens, tout en respectant les contraintes réglementaires de son domaine d'activité.

Dans ce cadre, elle a mis en place un dispositif de gestion des risques basé sur une organisation (comités dédiés et spécifiques) et s'assure de la prise en compte permanente, au niveau des instances dirigeantes, de la gestion des risques.

Le comité des risques et le comité d'audit s'assurent régulièrement que la politique de gestion des risques est respectée par les fonctions opérationnelles.

Les opérationnels transmettent régulièrement des rapports aux instances dirigeantes en vue de les informer, de les sensibiliser et de les alerter sur d'éventuelles modifications, changements d'environnement ou réglementaires qui peuvent avoir directement ou indirectement un impact sur la gestion des risques.

Chaque décision stratégique peut donner lieu à la réalisation d'un ORSA.

2.9.2. Cartographie des risques

Il existe une cartographie des risques, établie au niveau Groupe, qui a fait l'objet d'une réévaluation des risques en fin d'année 2023. Les risques n'ayant pas évolué sur l'année 2024, cette évaluation est reconduite en 2024. Un plan d'action a été établi par le contrôle interne et validé par la Direction Générale.

La cartographie des risques comprend plusieurs types de risques : stratégiques, financiers, opérationnels et assurantiels. Elle permet d'identifier, d'analyser et de valoriser les risques de la société d'assurance au travers des critères d'impact et de probabilité de survenance.

Les risques identifiés ont été évalués et leur criticité mise à jour. La criticité des risques bruts a été déterminée en fonction d'une matrice préétablie, validée par la Direction Générale et approuvée par le Comité des Risques, selon l'impact qui a pu être mesuré et la fréquence de survenance probable.

La cartographie des risques fait l'objet d'un suivi particulier (plan d'action), l'objectif étant d'avoir une diminution de la criticité des risques identifiés. Dans ce cadre, un projet de refonte de la cartographie des risques est en cours afin d'améliorer la démarche de cartographie des risques et d'intégrer les risques de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES dans un l'outil de gestion des risques et de contrôle interne collaboratif et participatif.

2.9.3. Modalité de mise en œuvre de l'ORSA

L'ORSA est établi au niveau groupe et illustre notamment la capacité de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES à identifier, mesurer et gérer les éléments de nature à modifier leur solvabilité ou leur situation financière sur les prochaines années en faisant le lien entre les besoins de solvabilité et les exigences en matière de capital réglementaire.

Les indicateurs retenus ont été classés en 3 familles principales :

- indicateurs financiers,
- indicateurs de solvabilité,
- indicateurs de sinistralité.

Les services opérationnels et politiques ont collaboré à la mise en place d'un processus ORSA. Ce processus inclut une série de stress tests permettant de mesurer les effets éventuels d'une crise sur la solvabilité de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et d'en anticiper les conséquences.

Plusieurs scenarii sont étudiés :

- une modification de la quote-part de réassurance de Lourmel Solutions Assurances :
 - cession à 70% sur la TNS Prévoyance,
 - cession à 40% sur la Prévoyance collective PCM et Sur-mesure,
- une baisse des taux d'actualisation de 1 point de base de façon durable,
- une croissance du Chiffre d'affaires de Lourmel Solutions Assurances en coassurance ou en activité de +7M€ ou +10M€ .

La fréquence de réalisation de l'ORSA est annuelle, cependant un ORSA exceptionnel peut être demandé par les instances de gouvernance dans le cas d'une décision stratégique majeure.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES qualifie de décisions stratégiques celles qui pourraient avoir un impact important sur les équilibres techniques, et/ou sur les équilibres financiers de la société d'assurance.

Peuvent être considérés comme stratégiques :

- une modification en profondeur de la politique financière,
- l'établissement d'un nouveau business plan,
- le lancement d'une nouvelle gamme de produits,
- la récupération d'un portefeuille,
- une modification en profondeur de la politique de réassurance.

2.10. Système de contrôle interne

Le pilotage du dispositif de contrôle interne est confié au responsable contrôle interne, hiérarchiquement rattaché à la Direction Générale. Le responsable s'assure du bon fonctionnement du dispositif par rapport aux attentes de la Direction Générale. Il veille à ce que le dispositif produise les résultats attendus, s'assure que la société respecte les attentes du régulateur en matière de conformité et s'assure de la bonne application du principe d'amélioration continue.

Compte tenu de l'organisation interne, le processus contrôle interne repose principalement sur le responsable contrôle interne, sur les responsables de service pour

les activités conservées au sein du Groupe Lourmel association de moyens, sur le dispositif de contrôle interne des différents délégataires de gestion de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES (KEREIS, Pavillon prévoyance, COLONNA, ...) et sur le dispositif de CEGEDIM.

2.11. Fonction de vérification de la conformité

La fonction clé de vérification de la conformité est confiée à la Responsable Juridique hiérarchiquement rattachée au Directeur Général, dirigeant effectif.

Dans le cadre de sa mission de mise en conformité, la fonction vérification de conformité de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES intervient sur les thèmes suivants :

- Réglementation relative aux produits d'assurance commercialisés (droit de la mutualité, droit de la sécurité sociale, droit des assurances),
- Réglementation relative à la protection de la clientèle (DDA),
- Réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD),
- Réglementation relative au traitement des données médicales (RGPD),
- Réglementation relative à la distribution des produits et services,
- Réglementation relative à la gestion des délégations à des tiers,
- Réglementation relative à la lutte anti blanchiment et le financement du terrorisme.

2.12. Fonction clé d'audit interne

La Fonction clé audit interne est confiée à la Responsable Audit Interne.

Elle est responsable de l'élaboration du plan d'audit, de la supervision et du bon déroulement des missions d'audit, ainsi que du suivi des recommandations.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES peut, en complément des missions de la Responsable de l'Audit Interne, faire le choix de confier la réalisation de certaines missions à un prestataire externe lorsque celles-ci nécessitent une expertise spécifique ou par manque de ressources suffisantes en interne. Le choix du prestataire est effectué conformément à la politique de Sous-traitance.

Le prestataire apportera, le cas échéant, sa contribution au rapport annuel de la fonction clé audit interne.

Enfin, en vertu de son indépendance, lorsqu'elle estime être empêchée de mener à bien ses missions, ou qu'elle constate un dysfonctionnement pouvant mettre en péril l'assurance, la fonction d'audit interne peut solliciter et informer directement le Conseil d'Administration.

2.13. Fonction clé actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre efficace du système de gestion des risques.

La fonction actuarielle réalise annuellement un bilan de son activité et propose son plan à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES. Elle intervient en outre lors des réunions du Comité des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux. Au titre de 2024, l'ensemble des travaux ont permis la rédaction d'un rapport de la fonction actuarielle.

2.14. Sous-traitance

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas fixé de seuil spécifique à la définition d'une activité comme critique ou importante. Toutefois, la Direction Générale s'appuie sur la cartographie des risques et l'évaluation de l'impact de l'arrêt d'une activité déléguée ou non déléguée sur LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES pour définir une activité comme critique ou importante.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES sous-traite les activités suivantes :

- la mise à jour et le suivi du portefeuille des entreprises (cessation, changements d'adresses, vente et cession...),
- la gestion des cotisations, du précontentieux et contentieux,
- la gestion des prestations,
- la relation téléphonique de niveau 2,
- la gestion administrative du personnel,
- la comptabilité et le contrôle de gestion,
- l'informatique,
- la gestion des actifs (placements financiers et immobiliers).

Le Groupe Lourmel association de moyens, dans le cadre de sa gestion administrative, a choisi de confier au groupe PRO BTP, la délégation de gestion d'une partie de ses activités, tout en conservant la responsabilité pleine et entière de l'ensemble de ces activités.

Afin d'avoir une visibilité sur sa qualité de service, le Groupe Lourmel a conservé l'interlocution client en interne. Cette démarche permet de détecter très rapidement les dégradations potentielles en termes de délais de traitement ou d'incidents. De plus, un suivi des réclamations a été mis en place avec une analyse régulière et des plans d'action mis en œuvre.

Afin de s'assurer de la bonne exécution des activités de gestion déléguées, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES via le Groupe Lourmel association de moyens met en place avec ses délégataires différents points de suivi (pilotage opérationnel,

comptabilité, suivi des flux, ...). La périodicité et les formats sont variables selon les délégataires et les équipes de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES chercheront à harmoniser ces pratiques au fil du temps.

Les activités non déléguées sont réalisées au sein de l'association de moyens Groupe Lourmel.

2.15. Adéquation du système de gouvernance

L'évaluation de l'adéquation du système de gouvernance est revue annuellement et suivie régulièrement via :

- la mise à jour et la validation des politiques écrites,
- les rapports des fonctions clés,
- l'élaboration des rapports narratifs obligatoires,
- le dispositif de contrôle interne,
- le dispositif de gestion des risques.

En outre, la structure organisationnelle de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES garantit une implication constante de toutes les instances dirigeantes, en particulier le Conseil d'Administration qui dispose d'une vue d'ensemble de l'activité, de la gouvernance et du profil de risque, nécessaire à toute décision stratégique.

Ainsi, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES veille à ce que son système de gouvernance soit constamment en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

2.16. Autres informations

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas d'autre information à communiquer.

3. Profil de risque

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES définit les risques importants comme étant les risques susceptibles d'influencer le jugement et la décision. Ils peuvent être quantifiables ou non. Ces risques sont particulièrement suivis dans le cadre de l'ORSA et sont revus et validés chaque année.

Les risques majeurs identifiés par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, dans l'état actuel de son développement, sont les suivants :

- Risque de marché,
- Risque de défaut de contrepartie
- Risque de souscription santé,
- Risque de sous-traitance,
- Risque d'image.

Par ailleurs, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES se fonde sur les calculs réalisés à partir de la formule standard pour évaluer leur profil de risque. Les risques les plus importants restent les risques en lien avec le risque de marché (37,9% du BSCR), le risque de défaut de contrepartie (33,3% du BSCR) et le risque de souscription santé (26,6% du BSCR).

3.1. Risque de souscription

3.1.1. Nature

Le risque de souscription et de provisionnement de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement peut notamment émaner des sources suivantes :

- Des hypothèses de tarification et de provisionnement,
- De la structure tarifaire du produit : type de cotisations, segmentation éventuelle par région, par taille d'entreprise. Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'antisélection est limité,
- De la structure des garanties : les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entraînent un risque d'antisélection,
- De la distribution des produits : les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct,
- Des modalités d'adhésion : le risque d'antisélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion,
- Des informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement.

3.1.2. Plan de maîtrise

Afin de maîtriser les risques évoqués, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a défini une politique de souscription et de provisionnement qui contribue au système de gestion des risques :

- Le processus de tarification de nouveaux produits qui s'appuie sur l'expérience de la société, complétée par celle de son réassureur en prévoyance, d'un cabinet externe en actuariat, en santé, et sur l'expérience de ses actionnaires CARPILIG/P et MGI,

- Le processus de renouvellement tarifaire qui prévoit des propositions d'évolution de cotisations segmentées par niveau de garantie,
- Le processus de provisionnement qui prévoit notamment une revue par la fonction actuarielle et, en prévoyance, par le réassureur,
- Le processus de revue des conditions d'adhésion (en prévoyance supplémentaire).

En ce qui concerne la partie prévoyance lourde assurée par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, les processus généraux de souscription sont passés en revue avec le réassureur avant réalisation.

3.1.3. Suivi

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents ou montant de cotisations),
- Le rapport Prestations payées / Cotisations encaissées par ligne de garantie,
- L'évolution de la sinistralité par ligne de garantie.

3.2. Risque de marché

3.2.1. Nature

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir :

- d'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par la société d'assurances,
- d'une évolution dans la répartition globale d'actions / obligations dans les investissements,
- d'une dégradation de notation des titres détenus par la société d'assurance,
- d'une forte concentration d'investissements sur un même émetteur,
- d'une inadéquation entre les caractéristiques de l'actif et du passif du portefeuille.

3.2.2. Plan de maîtrise

Tous les placements du LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- la société d'assurances est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus,
- les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

3.2.3. Suivi

Le suivi du risque de marché est organisé autour du respect des règles d'investissements définies.

Le suivi technique de ce risque est assuré en interne par la Direction Etude et Actuariat qui rend compte régulièrement à la Direction Générale et au comité des risques des performances des différentes lignes d'investissement et du respect des conditions d'investissement préalablement définies.

Un conseil extérieur indépendant, AON HEWITT, intervient également auprès de la direction générale et du comité des risques afin d'apporter un éclairage sur les marchés, la stratégie à suivre, et une consolidation des performances du portefeuille.

Le risque de marché représente 37,9% du BSCR, et au regard des résultats concernant le SCR marché, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est particulièrement sensible au risque action (après transposition des actifs), qui représente 64% de celui-ci, et à la qualité des données de transposition.

3.3. Risque de défaut ou de contrepartie

3.3.1. Nature

Le risque de défaut des contreparties (risque de crédit) correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents,
- du non-paiement des créances détenues auprès de tiers,
- du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

3.3.2. Plan de maîtrise

Le risque de défaut de contrepartie représente 33,3% du BSCR global de la société d'assurance. 96% de celui-ci est constitué d'un défaut de type 2 (créances) du fait de l'augmentation de capital de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES (10 M€), souscrite en fin d'année 2024 par CARPILIG/P, dont le montant n'était pas encore réinvesti au 31/12/2024 et qui était donc encore comptabilisé en créances à la date de clôture.

3.3.3. Suivi

La créance de 10 M€ a été investie dans des actifs financiers en début d'année 2025 et ne faisait donc plus l'objet d'un risque de contrepartie.

3.4. Risque de liquidité

3.4.1. Nature

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES. Dans le cadre de l'activité de la société d'assurance, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

3.4.2. Plan de maîtrise

Le plan de maîtrise de ce risque s'appuie principalement sur le suivi du niveau de liquidités disponibles.

3.4.3. Suivi

Le niveau des SICAV de trésorerie est de 2,2 M€ en valeur de réalisation au 31/12/2024, représentant 5,6 mois de charge de prestations, de provisions et de charges nettes d'acquisition et de gestion. 74 K€ de trésorerie pure (avoirs en banque) complètent ce niveau de SICAV.

Le risque d'illiquidité est donc particulièrement réduit.

3.5. Risques opérationnels

3.5.1. Nature

Le risque opérationnel de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. Ce risque peut avoir les causes suivantes :

- risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle),
- risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges),
- risque de fraude interne et externe,
- risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.),
- risque de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.) ;
- risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, etc.),
- risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux),
- risques de réputation (dégradation de l'image de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits,
- risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

3.5.2. Plan de maîtrise

La cartographie des risques de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels en fonction de leur criticité. Le principal risque est lié à la délégation de gestion. Des réunions entre les acteurs opérationnels sont organisées régulièrement afin de détecter les possibles dysfonctionnements liés à ces délégations de gestion.

3.5.3. Suivi

Le suivi de la délégation de gestion est rapporté au Conseil d'Administration de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et aux différents comités (comités des risques et comité d'Audit). Le plan d'audit tient compte de ces délégations de gestion.

3.6. Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

3.7. Autres informations

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas d'autre information à communiquer sur ce sujet.

4. Valorisation à des fins de solvabilité

4.1. Actifs

La composition du portefeuille de placements se présente ainsi au 31/12/2024 :

(en K€)	Valeur Brute	Amort. / Prov	Valeur nette	Valeur de réalisation 2024	Valeur de réalisation 2023
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Total actifs incorporels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Terrains et constructions	28,0	-	28,0	-	-
Terrains et constructions en cours	-	-	0,0	-	-
Total placements immobiliers	28,0	0,0	28,0	0,0	0,0
<i>Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</i>	-	-	-	-	-
<i>Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation</i>	10 414,1	-	10 414,1	10 424,2	13 231,4
<i>Autres titres de placement dans les entreprises liées</i>	-	-	-	-	-
Sous-total placements financiers	10 414,1	0,0	10 414,1	10 424,2	13 231,4
Avoirs en banque, CCP et caisse	74,1	-	74,1	74,1	17,1
Total général	10 516,2	0,0	10 516,2	10 498,3	13 248,5

Dans les comptes sociaux, le classement des titres est réalisé, conformément aux principes comptables français. La comptabilisation sociale des actifs financiers est également réalisée dans le respect des règles comptables françaises.

La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et le bilan Solvabilité2.

La valorisation à des fins de solvabilité se base sur des valeurs de marché pour les titres sur lesquels un marché liquide existe, ce qui est le cas pour les actifs financiers de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

Pour les actions, OPCVM et autres titres non amortissables, les méthodes de valorisation appliquées sont les suivantes :

- Norme actuelle : les titres de placements sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations ;
- Norme prudentielle : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas utilisé de valorisations de leurs actifs en dehors de celles d'un marché coté ou celles communiquées par un prestataire

financier. En ce sens, il n'y a pas d'incertitude particulière quant à la valorisation des placements financiers

Les plus-values latentes des actifs financiers de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'élèvent à 10 K€ au 31/12/2024.

4.2. Provisions techniques

PASSIF : PROVISIONS AU 31/12/2024 (en K€)	Comptes sociaux	Solvabilité 2 Best Estimate	Solvabilité 2 Marge pour risque	Solvabilité 2 Total 2024	Solvabilité 2 Total 2023
Provisions techniques non vie (hors santé)	-	-	-	0,0	0,0
Provisions techniques santé (non vie)	627,4	2 361,6	309,4	2 671,0	669,3
Provisions techniques non vie	627,4	2 361,6	309,4	2 671,0	669,3
Provisions techniques santé (vie)	29,7	258,2	0,0	258,2	50,3
Provisions techniques vie (hors santé)	80,7	158,0	73,1	231,2	60,5
Provisions techniques vie (hors UC ou indexes)	110,5	416,2	73,1	489,3	110,8
TOTAL	737,9	2 777,8	382,5	3 160,4	780,1

ACTIF : PROVISIONS AU 31/12/2024 (en K€)	Comptes sociaux	Solvabilité 2 Total 2024	Solvabilité 2 Total 2023
Provisions techniques non vie (hors santé)	-	-	-
Provisions techniques santé (non vie)	233,8	-93,6	114,8
Provisions techniques non vie	233,8	-93,6	114,8
Provisions techniques santé (vie)	15,8	128,2	27,3
Provisions techniques vie (hors santé)	41,6	-178,4	-1,8
Provisions techniques vie (hors UC ou indexes)	57,4	-50,1	25,5
TOTAL	291,2	-143,7	140,4

L'écart entre la valeur Best Estimate et la valeur issue des comptes sociaux s'explique principalement par l'impact du Best Estimate de primes dont le montant négatif vient en diminution du Best Estimate de sinistres d'une part, et de l'utilisation d'une courbe de taux au lieu d'un taux fixe sur la durée des rentes.

Valorisation en normes actuelles

Les provisions en normes sociales ont été calculées sur les bases suivantes :

- en prévoyance lourde,
 - o sélection des individus en cours de paiement d'une prestation au 31 décembre 2024 selon les règles de sélection des sinistres de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES,
 - o utilisation des taux techniques dont le maximum est défini par la réglementation,
 - o application d'un taux annuel de revalorisation des rentes invalidité définies par le Conseil d'Administration dans le cadre des futures décisions de gestion;
 - o utilisation des tables officielles de maintien en arrêt de travail et de mortalité,
- en santé, utilisation d'une méthodologie de type Chain-ladder sur des flux trimestriels,
- les taux de frais de gestion retenus recouvrent l'ensemble des charges d'acquisition, de gestion des sinistres et des placements.

Valorisation en norme Solvabilité 2

L'ensemble des provisions techniques Solvabilité 2 a été évalué en déterministe selon le principe de la meilleure estimation (Best Estimate) et conformément aux principes des Actes Délégués. Cette évaluation consiste à ne pas intégrer de marge de prudence explicite et à se fonder sur des hypothèses propres plutôt que sur des hypothèses réglementaires.

Détail des méthodologies et hypothèses actuarielles

Le calcul de la meilleure estimation est conforme à l'alinéa 2 de l'article 77 de la Directive Solvabilité 2 : « la meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futur, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents ».

Ces flux de trésorerie futurs provenant de l'engagement contractuel et discrétionnaire attendu doivent être évalués avec des données fiables et avec les méthodes actuarielles et techniques statistiques les plus adéquates, fondées sur des informations actuelles crédibles, des hypothèses réalistes et l'expérience du portefeuille.

Dans ce contexte, les flux utilisés dans les calculs des meilleures estimations sont conformes aux flux de trésorerie listés à l'article 28 des actes délégués – Article R351-2 du code des assurances (dans la mesure où ceux-ci sont liés à des contrats d'assurance et de réassurance existants). Notamment :

- les versements de prestations aux preneurs et aux bénéficiaires ;
- les dépenses qui seront engagées aux fins d'honorer les engagements d'assurance et de réassurance ;
- les paiements de primes et flux de trésorerie supplémentaires résultant de ces primes.

Les calculs de la meilleure estimation n'intègrent aucune simplification.

La meilleure estimation des risques courts, type santé et décès annuel, est déterminée à partir de cadences de règlement et, pour les autres risques, une modélisation fine tête par tête est réalisée sur la base :

- du portefeuille d'encours au 31/12/2024,
- du portefeuille d'assurés au 31/12/2024,
- du montant de la charge de sinistralité estimée pour chaque année (fondé sur un S/P pour les garanties annuelles),
- du portefeuille de nouvelle production modélisé à partir de model points,
- de cadences de règlement et de liquidation.

Les paramètres techniques sont les suivants :

Tables de mortalité et de maintien

Celles utilisées pour le calcul de la meilleure estimation sont :

- les tables de mortalité réglementaires pour le portefeuille vie : TGH/TGF 05
- les tables de maintien et de passage réglementaires pour le portefeuille arrêt de travail.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES ne dispose pas de tables d'expérience.

Actualisation

Le calcul est effectué avec la courbe des taux sans risque publiée par l'EIOPA sans application de correcteur de volatilité.

Revalorisation future

Le taux de revalorisation économique futur est décomposé entre un taux contractuel et un taux discrétionnaire. Ce dernier doit donc respecter les contraintes contractuelles et réglementaires et être conforme à un maximum de consommation de SCR à moyen terme. Les risques arrêt de travail (invalidité) sont concernés :

- le taux contractuel est nul en arrêt de travail et en rente de conjoint / rente éducation ;
- le taux économique/discrétionnaire est 0,50% en arrêt de travail et en rente de conjoint / rente éducation

Taux de frais

Les frais intègrent l'ensemble des coûts réels liés au règlement des flux futurs : frais d'administration, de gestion, d'acquisition.

Les écarts de valorisation entre les deux normes concernent donc uniquement l'utilisation de la courbe des taux EIOPA et le taux de revalorisation des pensions d'invalidité

Frontières des contrats

Par application du principe de reconnaissance des contrats, la meilleure estimation calculée au 31/12/N doit prendre en compte les contrats prenant effet en N+1 dès lors qu'ils ont été signés en N ou que le délai de dénonciation a expiré en N (tacite reconduction) : les flux de trésorerie futurs liés aux primes doivent être inclus dans l'évaluation de la provision en Best Estimate.

On parlera alors :

- de cotisations engagées au 31/12/N pour l'année N+1 et de charge de sinistres issue de la part engagée au 31/12/N pour désigner les cotisations (flux entrants),
- de charge de sinistres (flux sortants) de ces contrats.

Deux types de primes futures doivent être pris en compte :

- ceux sur lesquels l'organisme assureur possède un droit légal, et,
- ceux issus des renouvellements de contrats, notamment à tacite

reconduction.

Les primes des nouveaux contrats ne sont donc pas concernées.

4.3. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés à partir de la différence d'estimation des provisions techniques et des actifs financiers entre le régime social et le régime Solvabilité 2, en tenant compte d'un taux d'imposition qui est celui de l'exercice en cours (28% pour LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES).

(en K€)	Comptes sociaux	Solvabilité 2 2024
Actif : Provisions techniques	291,2	-143,7
Impôts différés actif	-	0,0
Passif : Provisions techniques	737,9	3 160,4
Actif : Actifs financiers	10 442,1	10 424,2
Impôts différés passif	-	0,0

4.4. Autres passifs et autres actifs

L'article 9 des Actes délégués - Article R351-1 du Code des Assurances - mentionne que les entreprises d'assurance et de réassurance comptabilisent les actifs et les passifs conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) n°1606/2002.

Toutefois, par dérogation aux paragraphes 1 et 2 de cet article et, en particulier, dans le respect du principe de proportionnalité énoncé à l'article 29, paragraphes 3 et 4, de la directive 2009/138/CE, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent comptabiliser et valoriser un actif ou un passif en se fondant sur la méthode de valorisation qu'elles utilisent pour l'élaboration de leurs états financiers annuels ou consolidés, à condition que :

- la méthode de valorisation soit conforme à l'article 75 de la directive 2009/138/CE,
- la méthode de valorisation soit proportionnée à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise,
- l'entreprise ne valorise pas cet actif ou ce passif conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) no 1606/2002 dans ses états financiers,
- la valorisation des actifs et des passifs conformément aux normes comptables internationales imposerait à l'entreprise des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

C'est cette dérogation que LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a retenu compte tenu de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité des entités affiliées à la SGAPS Lourmel. Les valeurs comptables et prudentielles

sont donc égales.

Autres actifs (en K€)	Comptes Sociaux	Comptes Solvabilité 2
Créances	10 526,9	10 526,9
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	144,8	144,8
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0,0	0,0
Autres créances	10 382,1	10 382,1
Personnel	0,0	0,0
État, organismes sociaux et collectivités publiques	131,1	131,1
Débiteurs divers	10 251,0	10 251,0

Autres passifs (en K€)	Comptes sociaux	Comptes Solvabilité 2
Dettes	2 566,5	2 566,5
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	70,4	70,4
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	47,3	47,3
Emprunts Obligataires	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-
Autres dettes	2 519,2	2 519,2
Personnel	0,0	0,0
État, organismes sociaux, collectivités publiques	180,2	180,2
Créditeurs divers	2 338,9	2 338,9

Aucune différence significative d'évaluation entre les deux normes n'est donc à signaler dans l'évaluation des autres passifs.

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

5. Gestion du capital

5.1. Fonds propres

Les fonds propres S1 s'élèvent à 17,67 M€ au 31/12/2024, contre 10,21 M€ au 31/12/2023. Cet écart de fonds propres s'explique par la recapitalisation de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES à hauteur de 10 M€ en fin d'année 2024.

La gestion du capital est un processus qui s'opère de façon intégrée avec l'ensemble des activités liées à la planification stratégique et au cadre de gestion des risques, notamment à travers l'exercice ORSA, l'énoncé de son appétence pour le risque et l'établissement de ses niveaux de tolérance aux risques.

Les principales différences quantitatives entre les fonds propres figurant dans les états financiers et l'excédent d'actifs par rapport aux passifs Solvabilité 2 sont :

Décomposition des fonds propres S2 (K€)	2024	2023
FONDS PROPRES S1	17 668,2	10 213,7
Passifs subordonnés acceptés en S2	0,0	0,0
Autres fonds propres ne rentrant pas dans S2	0,0	0,0
Passage de S1 à S2 (Actif)	-424,8	-137,6
Total Actif S1	21 334,2	14 316,9
<i>dont placements</i>	10 442,1	13 182,1
<i>dont provisions</i>	291,2	385,9
Total Actif S2	20 909,4	14 179,4
<i>dont placements</i>	10 424,2	13 231,4
<i>dont provisions</i>	-143,7	140,4
<i>dont impôts différés actifs</i>	0,0	58,6
Passage de S1 à S2 (Passif)	2 039,9	-336,7
Total Passif S1	3 666,0	4 103,2
<i>dont provisions</i>	737,9	962,0
Total Passif S2	5 706,0	3 979,9
<i>dont provisions</i>	3 160,4	780,1
<i>dont impôts différés passifs</i>	0,0	58,6
FONDS PROPRES S2	14 820,9	10 199,5

Aucun élément n'est déduit des fonds propres Solvabilité 2.

La classification par Tier (1, 2 ou 3) s'effectue en fonction des caractéristiques des fonds propres, de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination en cas de liquidation, de leur maturité et des conditions de remboursement.

Compte tenu de la structure très simple des fonds propres de l'organisme, de l'analyse du passage des fonds propres Solvabilité 1 vers les fonds propres Solvabilité 2, du respect des critères de reconnaissance des fonds propres Solvabilité 2, la classification par niveau (Tier) des fonds propres Solvabilité 2 n'a pas posé de problème particulier : l'ensemble des fonds propres éligibles de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, soit 14,82 M€, sont classifiés en Tier 1.

Aucune restriction notable affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres n'est à signaler.

En termes de couverture, les fonds propres éligibles (construits sur la base des fonds propres disponibles) respectent les seuils suivants :

- Couverture du SCR :
 - les éléments de Tier 1 doivent représenter au moins 50% du SCR,
 - les éléments de Tier 1 restreint doivent représenter au maximum 25% des éléments éligibles de Tier 1,
 - la somme des éléments de Tier 2 et Tier 3 ne doivent pas excéder 50% du SCR,
 - les éléments de Tier 3 doivent représenter au maximum 15% du SCR.

- Couverture du MCR :
 - les éléments de Tier 1 doivent représenter au moins 80% du MCR,
 - les éléments de Tier 2 ne doivent pas dépasser 20% du MCR,
 - les éléments de Tier 3 ne permettent pas de couvrir le MCR.

Dans le cas de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, les fonds propres éligibles respectent toutes les conditions susmentionnées et sont donc égaux aux fonds propres disponibles.

14,82 M€ sont éligibles en couverture de SCR et de MCR.

5.2. Exigence réglementaires SCR & MCR

(en K€)	2024	2023
Risque de marché	2 772,9	2 378,2
Risque de défaut de contrepartie	2 442,0	434,6
Risque de souscription Vie	162,7	137,0
Risque de souscription Santé	1 944,9	3 939,5
Risque de souscription Non Vie	0,0	0,0
Bénéfice de diversification	-2 174,6	-1 606,9
BSCR	5 147,9	5 282,2

(en K€)	SCR 2024	SCR 2023
BSCR	5 147,9	5 282,2
Risque opérationnel	120,5	108,0
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	-1,0	-1,9
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	0,0	0,0
SCR	5 267,3	5 388,4
MCR Calculé	1 316,8	1 347,1

Le BSCR est relativement stable entre 2023 et 2024 mais varie selon les risques. Le risque de défaut de contrepartie augmente fortement, principalement sur le défaut de type 2 (créances), du fait de l'augmentation de capital de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES (10 M€). En effet le montant de la recapitalisation (souscrite en fin d'année 2024) n'était pas encore réinvesti au 31/12/2024 et donc encore comptabilisé en créances à la date de clôture cette recapitalisation. En revanche, le risque de souscription Santé est en baisse, notamment sur le risque Catastrophe, en raison d'une revue des capitaux sous risque.

Le MCR calculé est très inférieur au MCR plancher défini par la réglementation. C'est donc ce MCR plancher qui est retenu (6,7 M€).

5.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'utilise pas de sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR.

5.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'utilise pas de modèle interne

5.5. Couverture des exigences réglementaires

(en K€)	2024	2023
Fonds éligibles pour couvrir le SCR	14 820,9	10 199,5
Fonds éligibles pour couvrir le MCR	14 820,9	10 199,5
SCR	5 267,3	5 388,4
MCR	6 700,0	6 700,0
Ratio de Couverture du SCR	281%	189%
Ratio de Couverture du MCR	221%	152%

Les fonds éligibles sont en hausse de 45% à 14,82 M€. Cette augmentation des fonds éligibles s'explique par la recapitalisation de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES en 2024 à hauteur de 10 M€, modérée par les importantes charges d'investissement nécessaires au développement de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES. Le ratio de couverture du SCR est en nette augmentation du fait de l'augmentation de capital ayant eu lieu en 2024 et atteint un niveau confortable (281%). La couverture de MCR augmente également à 221%, principalement pour la raison explicitée précédemment (le niveau de MCR restant inchangé : niveau plancher à 6,7M€).

5.6. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information pertinente au sujet de la gestion du capital de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

6. Données quantitatives

6.1. S.02.01.02 – Bilan (en K€)

		Solvency II value
		C0010
Assets	AR0009	
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	27 952,33
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	10 424 168,60
<i>Property (other than for own use)</i>	R0080	0,00
<i>Holdings in related undertakings, including participations</i>	R0090	0,00
<i>Equities</i>	R0100	0,00
Equities - listed	R0110	0,00
Equities - unlisted	R0120	0,00
<i>Bonds</i>	R0130	0,00
Government Bonds	R0140	0,00
Corporate Bonds	R0150	0,00
Structured notes	R0160	0,00
Collateralised securities	R0170	0,00
<i>Collective Investments Undertakings</i>	R0180	10 424 168,60
<i>Derivatives</i>	R0190	0,00
<i>Deposits other than cash equivalents</i>	R0200	0,00
<i>Other investments</i>	R0210	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00
Loans and mortgages	R0230	0,00
<i>Loans on policies</i>	R0240	0,00

<i>Loans and mortgages to individuals</i>	R0250	0,00
<i>Other loans and mortgages</i>	R0260	0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	-143 706,34
<i>Non-life and health similar to non-life</i>	R0280	-93 577,26
Non-life excluding health	R0290	0,00
Health similar to non-life	R0300	-93 577,26
<i>Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked</i>	R0310	-50 129,08
Health similar to life	R0320	128 244,18
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	-178 373,26
<i>Life index-linked and unit-linked</i>	R0340	0,00
Deposits to cedants	R0350	0,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	144 763,98
Reinsurance receivables	R0370	0,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	10 382 096,19
Own shares (held directly)	R0390	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	74 111,30
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0,00
Total assets	R0500	20 909 386,06
Liabilities	AR0509	
Technical provisions - non-life	R0510	2 671 019,04
<i>Technical provisions - non-life (excluding health)</i>	R0520	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
Best Estimate	R0540	0,00
Risk margin	R0550	0,00
<i>Technical provisions - health (similar to non-life)</i>	R0560	2 671 019,04
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
Best Estimate	R0580	2 361 637,96
Risk margin	R0590	309 381,08
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	489 344,50
<i>Technical provisions - health (similar to life)</i>	R0610	258 186,80

Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
Best Estimate	R0630	258 186,80
Risk margin	R0640	0,00
<i>Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)</i>	R0650	231 157,70
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
Best Estimate	R0670	158 017,59
Risk margin	R0680	73 140,11
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	0,00
<i>Technical provisions calculated as a whole</i>	R0700	0,00
<i>Best Estimate</i>	R0710	0,00
<i>Risk margin</i>	R0720	0,00
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	0,00
Pension benefit obligations	R0760	0,00
Deposits from reinsurers	R0770	291 164,53
Deferred tax liabilities	R0780	0,00
Derivatives	R0790	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	70 415,73
Reinsurance payables	R0830	47 338,33
Payables (trade, not insurance)	R0840	2 519 196,88
Subordinated liabilities	R0850	0,00
<i>Subordinated liabilities not in Basic Own Funds</i>	R0860	0,00
<i>Subordinated liabilities in Basic Own Funds</i>	R0870	0,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	0,00
Total liabilities	R0900	6 088 479,01
Excess of assets over liabilities	R1000	14 820 907,04

6.2. S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (en €)

Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)		Total
		Medical expense insurance	Income protection insurance	
		C0010	C0020	
Premiums written	AR0109			
Gross - Direct Business	R0110	1 961 383,22	756 200,43	2 717 583,65
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130			
Reinsurers' share	R0140		502 775,39	502 775,39
Net	R0200	1 961 383,22	253 425,04	2 214 808,26
Premiums earned	AR0209			
Gross - Direct Business	R0210	1 961 383,22	756 200,43	2 717 583,65
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230			
Reinsurers' share	R0240		502 775,39	502 775,39
Net	R0300	1 961 383,22	253 425,04	2 214 808,26
Claims incurred	AR0309			
Gross - Direct Business	R0310	1 814 575,91	370 255,03	2 184 830,94

Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330			
Reinsurers' share	R0340		218 454,47	218 454,47
Net	R0400	1 814 575,91	151 800,56	1 966 376,47
Expenses incurred	R0550	1 602 093,12	571 624,73	2 173 717,85
Administrative expenses	AR0609			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0610	144 069,85	127 384,52	271 454,37
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0620			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0630			
<i>Reinsurers' share</i>	R0640			
<i>Net</i>	R0700	144 069,85	127 384,52	271 454,37
Investment management expenses	AR0709			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0710			
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0720			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0730			
<i>Reinsurers' share</i>	R0740			
<i>Net</i>	R0800			
Claims management expenses	AR0809			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0810			

<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0820			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0830			
<i>Reinsurers' share</i>	R0840			
<i>Net</i>	R0900			
Acquisition expenses	AR0909			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0910	1 458 023,27	561 449,65	2 019 472,92
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0920			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0930			
<i>Reinsurers' share</i>	R0940		117 209,44	117 209,44
<i>Net</i>	R1000	1 458 023,27	444 240,21	1 902 263,48
Overhead expenses	AR1009			
<i>Gross - Direct Business</i>	R1010			
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R1020			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R1030			
<i>Reinsurers' share</i>	R1040			
<i>Net</i>	R1100			
Balance - other technical expenses/income	R1210			
Total technical expenses	R1300			2 173 717,85

Life

		Line of Business for: life in- surance obligations	Total
		Other life insurance	
		C0240	C0300
Premiums written	AR1409		
Gross	R1410	409 078,59	409 078,59
Reinsurers' share	R1420	257 905,96	257 905,96
Net	R1500	151 172,63	151 172,63
Premiums earned	AR1509		
Gross	R1510	409 078,59	409 078,59
Reinsurers' share	R1520	257 905,96	257 905,96
Net	R1600	151 172,63	151 172,63
Claims incurred	AR1609		
Gross	R1610	76 196,12	76 196,12
Reinsurers' share	R1620	36 769,93	36 769,93
Net	R1700	39 426,19	39 426,19

Expenses incurred	R1900	321 029,24	321 029,24
Administrative expenses	AR1909		
<i>Gross</i>	R1910	69 060,92	69 060,92
<i>Reinsurers' share</i>	R1920	0,00	0,00
<i>Net</i>	R2000	69 060,92	69 060,92
Investment management expenses	AR2009		
<i>Gross</i>	R2010		
<i>Reinsurers' share</i>	R2020		
<i>Net</i>	R2100		
Claims management expenses	AR2109		
<i>Gross</i>	R2110		
<i>Reinsurers' share</i>	R2120		
<i>Net</i>	R2200		
Acquisition expenses	AR2209		
<i>Gross</i>	R2210	301 712,96	301 712,96
<i>Reinsurers' share</i>	R2220	49 744,64	49 744,64
<i>Net</i>	R2300	251 968,32	251 968,32
Overhead expenses	AR2309		
<i>Gross</i>	R2310		
<i>Reinsurers' share</i>	R2320		

<i>Net</i>	R2400		
Balance - other technical expenses/income	R2510		
Total technical expenses	R2600		321 029,24
Total amount of surrenders	R2700		

6.3. S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT (en K€)

		Other life insurance		Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Total (Health similar to life insurance)
			Contracts without options and guarantees			
		C0060	C0070	C0150	C0190	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00		0,00	0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0,00		0,00	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	AR0028					
Best Estimate	AR0029					
Gross Best Estimate	R0030		158 017,59	158 017,59	258 186,80	258 186,80
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040		-178 017,31	-178 017,31	128 244,18	128 244,18
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050		-178 017,31	-178 017,31	128 244,18	128 244,18
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060		0,00	0,00	0,00	0,00

Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070		0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default</i>	R0080		-178 373,26	-178 373,26	128 244,18	128 244,18
<i>Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re</i>	R0090		336 390,85	336 390,85	129 942,62	129 942,62
Risk Margin	R0100	73 140,11		73 140,11	0,00	0,00
Amount of the transitional on Technical Provisions	AR0109					
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Best estimate	R0120		0,00	0,00	0,00	0,00
Risk margin	R0130	0,00		0,00	0,00	0,00
Technical provisions - total	R0200	231 157,70		231 157,70	258 186,80	258 186,80
Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0370	130 081,60		130 081,60	0,00	0,00

6.4. S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie (en K€)

		Direct business and accepted proportional reinsurance		Total Non-Life obligation
		Medical expense insurance	Income protection insurance	
		C0020	C0030	
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020	0,00	0,00	0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030	0,00	0,00	0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040			0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050	0,00	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	AR0057			
Best estimate	AR0058			
<i>Premium provisions</i>	AR0059			
Gross - Total	R0060	1 313 945,84	655 178,69	1 969 124,53
Gross - direct business	R0070	1 313 945,84	655 178,69	1 969 124,53
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090			0,00

Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	-188 228,50	-188 228,50
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110	0,00	-188 228,50	-188 228,50
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120	0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130	0,00	0,00	0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0,00	-190 663,51	-190 663,51
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	1 313 945,84	845 842,20	2 159 788,04
<i>Claims provisions</i>	AR0159			
Gross - Total	R0160	178 603,78	213 909,65	392 513,43
Gross - direct business	R0170	178 603,78	213 909,65	392 513,43
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190			0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	97 418,47	97 418,47

Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210	0,00	97 418,47	97 418,47
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220	0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230	0,00	0,00	0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	97 086,25	97 086,25
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	178 603,78	116 823,40	295 427,18
<i>Total Best estimate - gross</i>	R0260	1 492 549,63	869 088,33	2 361 637,96
<i>Total Best estimate - net</i>	R0270	1 492 549,63	962 665,59	2 455 215,22
Risk margin	R0280	66 636,46	242 744,62	309 381,08
Amount of the transitional on Technical Provisions	AR0289			
TP as a whole	R0290	0,00	0,00	0,00
Best estimate	R0300	0,00	0,00	0,00
Risk margin	R0310	0,00	0,00	0,00
Technical provisions - total	AR0319			
Technical provisions - total	R0320	1 559 186,08	1 111 832,96	2 671 019,04
Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0500	9 644,58	0,00	9 644,58

6.5. S.19.01.01 - année d'accident – Sinistres en non-vie (en €)

Line of business	Z0102	Income protection insurance [direct business and accepted proportional reinsurance]
------------------	-------	---

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3...15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040-C0160
Prior	R0100				
N-3	R0220	1 420,80	376,40	0,00	
N-2	R0230	4 272,97	1 119,10	0,00	
N-1	R0240	203 202,51	0,00		
N	R0250	332 842,77			

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
R0100		0,00	0,00
R0220		0,00	1 797,20
R0230		0,00	5 392,07
R0240		0,00	203 202,51
R0250		332 842,77	332 842,77
TOTAL	R0260	332 842,77	543 234,55

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3...15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230-C0350
Prior	R0100				
N-3	R0220	2 907,00			0,00
N-2	R0230	8 500,00		0,00	
N-1	R0240	492 330,22	164 808,26		
N	R0250	68 374,58			

		Year end (discounted data)
		C0360
R0100		0,00
R0220		0,00
R0230		0,00
R0240		145 563,48
R0250		68 346,16
TOTAL	R0260	486 705,24

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)



6.6. S.23.01.01 – Fonds Propres (en K€)

Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	AR0009					
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	25 000 500,00	25 000 500,00		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	-10 179 592,96	-10 179 592,96			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	AR0219					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions	AR0229					
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total basic own funds after deductions	R0290	14 820 907,04	14 820 907,04	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds	AR0299					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00	0,00
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00	0,00
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00	

Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00	0,00
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00	0,00
Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00	0,00
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds	AR0499					
Total available own funds to meet the SCR	R0500	14 820 907,04	14 820 907,04	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	14 820 907,04	14 820 907,04	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	14 820 907,04	14 820 907,04	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	14 820 907,04	14 820 907,04	0,00	0,00	
SCR	R0580	5 267 304,78				
MCR	R0600	6 700 000,00				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	281,38%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	221,21%				

Reconciliation reserve

		Value
		C0060
Reconciliation reserve	AR0699	
Excess of assets over liabilities	R0700	14 820 907,04
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0,00
Other basic own fund items	R0730	25 000 500,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	-10 179 592,96
Expected profits	AR0769	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	130 081,60
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	9 644,58
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	139 726,18

6.7. S.25.01.01 - Capital de solvabilité requis — pour les entreprises qui utilisent la formule standard (en K€)

Basic Solvency Capital Requirement

		Gross solvency capital re- quirement
		C0040
Market risk	R0010	2 772 881,02
Counterparty default risk	R0020	2 441 972,29
Life underwriting risk	R0030	162 714,26
Health underwriting risk	R0040	1 944 885,89
Non-life underwriting risk	R0050	0,00
Diversification	R0060	-2 174 594,94
Intangible asset risk	R0070	0,00
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	5 147 858,52

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	120 460,70
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-1 014,43
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0,00
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	5 267 304,78
Capital add-ons already set	R0210	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	0,00
Solvency capital requirement	R0220	5 267 304,78

6.8. S.25.01.01.03 - Approche concernant le taux d'imposition

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	Approach based on average tax rate

6.9. S.25.01.01.05 - Calcul de la capacité d'absorption des impôts différés (en €)

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,00
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0,00
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	0,00
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	0,00
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0,00
Maximum LAC DT	R0690	1 474 845,34

6.10.S.28.02.01 - Minimum de capital requis (MCR)

MCR components

MCR components			
		Non-life activities	Life activities
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	309 985,16	0,00

Background information

Background information					
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	1 492 549,63	1 961 383,22	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	962 665,59	253 425,04	0,00	0,00

Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	0,00	50 913,65

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00		0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00		466 333,48	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00		58 743 780,57

Overall MCR calculation

		Value
		C0130
Linear MCR	R0300	360 898,81
SCR	R0310	5 267 304,78
MCR cap	R0320	2 370 287,15
MCR floor	R0330	1 316 826,20
Combined MCR	R0340	1 316 826,20
Absolute floor of the MCR	R0350	6 700 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	6 700 000,00

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	309 985,16	50 913,65
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	4 524 221,96	743 082,82
Notional MCR cap	R0520	2 035 899,88	334 387,27
Notional MCR floor	R0530	1 131 055,49	185 770,71
Notional Combined MCR	R0540	1 131 055,49	185 770,71
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 700 000,00	4 000 000,00
Notional MCR	R0560	2 700 000,00	4 000 000,00